



**République de Guinée**  
**Travail-Justice-Solidarité**

**MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (MPCI)**  
**UNITÉ DE COORDINATION ET D'EXÉCUTION DES PROJETS (UCEP)**

**PROJET D'APPUI A LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES**  
**ET A LA FORMALISATION DES ENTREPRISES (PAMORIFE)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**  
**(SERVICES DE CONSULTANTS FIRMES)**

Secteur : Gouvernance  
Référence de l'accord de don FAT : 5900155016461  
N° de Projet : P-GN-KA0-010  
Date de l'avis : **21 décembre 2023**  
Intitulé de la mission : **Recrutement d'un cabinet pour l'audit des Marchés Publics et délégations de service public, des exercices 2018, 2019 et 2020 en République de Guinée**

1. Le Gouvernement Guinéen a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à la Formalisation des Entreprises (PAMORIFE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de **services d'un cabinet de consultants pour l'audit des marchés publics et délégations de service public, pour les exercices 2018, 2019 et 2020 en République de Guinée.**
2. Les services prévus au titre de ce contrat d'une durée de trois (3) mois comprennent :
  - auditer les marchés publics et délégations de service public, des exercices 2018, 2019 et 2020 en République de Guinée
  - apprécier la conformité, la performance et le niveau de qualification du système des marchés publics par rapport aux règles, procédures et textes d'application régissant la passation des marchés publics en République de Guinée.
  - formuler des recommandations sur les différents points examinés par l'audit, dont les avancées devront être actualisées pour chaque exercice.
3. L'Unité de Coordination et d'Exécution des Projets (UCEP) du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, invite les consultants éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

4. Les firmes de consultants intéressées doivent produire les informations en langue française sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation administrative, référence sur les prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les firmes de consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Pour les cabinets en groupement, un accord de groupement dûment signé par tous les membres du groupement ou une lettre d'intention indiquant le nom du mandataire du groupement doit être joint. Pour chaque mission similaire (audit des marchés publics quelle que soit la source de financement), les consultants devront présenter les informations suivantes : le nom et le descriptif de la mission, le pays où a été exécutée la mission, le nom du Client, la date et la durée de la mission, le coût du projet en lien avec la mission. ***Chaque mission similaire ne sera prise en compte que si le consultant fournit les justificatifs relatifs à sa réalisation, tels que les attestations de service fait délivrées par le Client.*** Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.

***NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne exécution.***

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la politique et au manuel opérationnel du cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode est la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
6. L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectuées sur la base des critères suivants : (i) le cabinet, doit prouver être membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, soit lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants, - IFAC) ; ou s'il n'est pas membre de l'IFAC, l'auditeur s'engage à réaliser cet audit conformément aux normes de l'IFAC et à la déontologie indiquée dans les TDR; (ii) le nombre de missions en matière d'audit de programmes et projets d'aide au développement financés par des institutions et/ou des donateurs nationaux et/ou internationaux (iii) le nombre d'année d'expérience en audit des marchés et en audit technique. (iv) une connaissance suffisante des lois, réglementations et normes en la matière en Guinée, serait un atout. Le personnel-clé ne sera pas évalué au stade de la liste restreinte
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux, du **lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30**.
8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après, au plus tard **le 12 janvier 2024** ou transmises par courrier électronique en version PDF à l'adresse ci-dessous avec la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit des marchés publics et délégations de service public, des exercices 2018, 2019 et 2020 en République de Guinée** »

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)  
Unité de Coordination et d'Exécution des Projets (UCEP)

À l'attention : Monsieur Abdoulaye Wansan BAH,  
Coordonnateur National de l'UCEP  
Sky Résidence, 6<sup>ème</sup> étage, Quartier Kipé, en face du terrain Kakimbo,  
Commune de Ratoma Conakry – Guinée  
Tél : +224 623 26 14 96 / 629 00 39 50 / 622 42 43 98  
Email : [passationbad@ucepguinee.org](mailto:passationbad@ucepguinee.org)